



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 18 JOLMADA I 1435 (20 MARS 2014)**

*

I. Exposé du ministre chargé des relations avec le Parlement et la société civile relatif aux propositions de lois présentées par les membres des deux Chambres du Parlement.

II. Le conseil du gouvernement a examiné les projets de décrets et l'accord international suivants :

PROJETS DE DECRETS

1. Projet de décret n° 2-14-98 modifiant le décret n° 2-74-531 du 9 rebia II 1395 (21 avril 1975) relatif à la prise en charge par l'office national des pêches de la gestion des halles aux poissons situées dans les limites des ports du Royaume.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-14-129 complétant le décret n° 2-10-494 du 23 moharrem 1432 (29 décembre 2010) instituant une rémunération des services rendus par le ministère de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies à l'occasion du contrôle des instruments de mesure et de l'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité.

Approuvé

3. Projet de décret n° 2-14-64 portant création du prix « TAMAYUZ pour la femme marocaine ».

Approuvé sous réserve de tenir compte des propositions présentées par le Chef du gouvernement.

ACCORD INTERNATIONAL

➤ Accord fait à Washington le 21 novembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des États Unis d'Amérique concernant l'assistance mutuelle entre leurs administrations douanières.

- Projet de loi n° 16-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Approuvés

III. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. Le directeur des affaires juridiques, des équivalences et du contentieux au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres ;
2. Le directeur des ressources humaines au ministère de la santé ;
3. Le directeur de l'école nationale de la santé publique.